



Note d'analyse

Le droit à une alimentation adéquate en Belgique

jeudi 17 décembre 2015



Le droit à une alimentation adéquate est un droit humain fondamental consacré dans plusieurs traités internationaux ratifiés par la Belgique. A cet égard, les autorités belges ont le devoir et l'obligation de respecter, protéger et donner effet au droit à une alimentation adéquate sur leur territoire ainsi qu'à l'étranger. Le droit à l'alimentation est toutefois largement ignoré par les responsables politiques belges, étant considéré comme une problématique touchant principalement les pays pauvres. Cette vision ignore l'ampleur des phénomènes d'extrême pauvreté en Belgique et démontre une interprétation restrictive du droit à une alimentation adéquate. Cette note vise à mettre en lumière les défis importants du droit à une alimentation adéquate en Belgique et à préciser les obligations de la Belgique au regard de ses engagements en matière de droits humains.

